

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/050

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 21/04/2026

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 10/04/2026 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.**

Présents : 15

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, ICHOU, HAMDAN, LECLERC ;  
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, JOLY, COUDRY ;

Procurations de vote : 2

Monsieur François PONS donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY ; Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL PAR LE BUDGET CIMETIERE  
POUR LA CONSTRUCTION DE CAVEAUX**

***Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 8 avril 2026 :  
Favorable***

Considérant la nécessité de créer des emplacements supplémentaires dans le cimetière de la commune de Franois, la commune a engagé des travaux d'aménagement de 16 caveaux. Cette activité fait l'objet d'un budget annexe que la commune a autorisé par la délibération 2020/0157.

Il a été nécessaire de financer le budget Cimetière par le budget communal pour engager les travaux en 2020.

Publié le 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260421-2026057-DE

Berger  
Levrault

Considérant les prévisions de ventes de caveaux, le budget devrait dégager des recettes qui permettront de rembourser en partie l'avance faite par le budget communal en 2020.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés décide :*

*- de rembourser le budget communal en émettant un titre sur le compte 27638 « créances sur collectivités publiques » du BP communal d'un montant de 17 061,94 € et un mandat sur le compte 1687 « Avance du budget général » du même montant sur le BP Cimetière*

**Fait et délibéré, le 21 avril 2026**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

